

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

La 4C

45 route de La Combe 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64

mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation
Le 31 mars 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN

Le **HUIT AVRIL**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à

Nombre de délégués

St Rémy de Maurienne, sous la présidence

. en exercice : **27**

de Madame Mathilde SONZOGNI, Première Vice-Présidente

. présents : **22**

suite à l'indisponibilité de Monsieur Bernard CHENE, Président

. votants : **27**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, COMBET, GIRARD, GOYET, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE.

Absents excusés : Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Bernard CHENE
Monsieur Christophe JAL
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur André TOGNET

procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Madame Mathilde SONZOGNI
procuration à Madame Joëlle CARRON
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GIRARD

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 mars 2021

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 mars 2021.

Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Bernard CHENE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses/ déficit | Recettes/ excédent | Dépenses/ déficit | Recettes/ excédent | Dépenses/ déficit | Recettes/ excédent |
| Résultats reportés | 0.00 | 1 731 851.60 | 5 265.96 | 0.00 | 5 265.96 | 1 731 851.60 |
| Opérations de l'exercice | 8 788 700.47 | 9 381 695.31 | 886 920.10 | 411 218.71 | 9 675 620.57 | 9 792 914.02 |
| TOTAUX | 8 788 700.47 | 11 113 546.91 | 892 186.06 | 411 218.71 | 9 680 886.53 | 11 524 765.62 |
| Résultats de clôture | 0.00 | 2 324 846.44 | 0.00 | -480 967.35 | 0.00 | 1 843 879.09 |
| Restes à réaliser | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAUX CUMULES | 8 788 700.47 | 11 113 546.91 | 892 186.06 | 411 218.71 | 9 680 886.53 | 11 524 765.62 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 0.00 | 2 324 846.44 | 0.00 | -480 967.35 | 0.00 | 1 843 879.09 |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|-----------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 | 2 324 846,44 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 480 967,35 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 1 843 879,09 € |
| Total affecté en réserves au c/1068 | 480 967,35 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

Vote des taux d'imposition pour 2021 (FB – FNB – CFE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour 2021 :
 - FB : 3,42 %
 - FNB : 3,08 %
 - CFE : 29,77 %
- **MANDATE** Madame la Vice-Présidente pour notifier la présente décision aux services fiscaux.

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2021

Afin de couvrir intégralement la dépense, le taux de TEOM 2021, produit du rapport dépense / base, soit 1 139 692 € / 11 083 219, devrait être de 10.28 %.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil que la 4C prenne en charge 50 % de l'augmentation (soit 58 742 €) constatée par rapport à 2020 et de fixer le taux de la TEOM à 9,75 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 à **9,75 %**.

Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe 2021 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **274 738 Euros**,
- **CHARGE** la Vice-Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote du Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021, s'équilibrant en dépenses et recettes :
 - * pour la section de Fonctionnement : 10 886 639 Euros
 - * pour la section d'Investissement : 2 692 740 Euros

Renouvellement de la convention relative au financement de la Maison de l'Habitat et d'un poste d'animateur

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative au financement de la Maison de l'Habitat et d'un poste d'animateur, pour contribuer à l'hébergement des salariés du chantier Lyon-Turin dans le parc locatif,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention.

Convention de financement des travaux prescrits sur le bâti existant par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) d'Arkema sur la commune de La Chambre

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 26 voix pour et 1 abstention (Madame RANCUREL) :

- **APPROUVE** la convention de financement des travaux prescrits sur le bâti existant par le Plan de Prévention des Risques Technologiques relatifs à l'établissement Arkema France sur la commune de La Chambre,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer la convention.

Modification de l'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 26 voix pour et 1 abstention (Madame RANCUREL) :

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement de l'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente.

Motion de soutien à l'élaboration du contrat vert bleu de l'Espace Belledonne

Après échange, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ENCOURAGE** l'Espace Belledonne dans l'élaboration du Contrat Vert et Bleu Belledonne,
- **PRECISE** que la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, en l'état actuel, ne s'engage pas en tant que partenaire financier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,
Philippe GIRARD



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
45 route de la Combe - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64 - Fax : 04 79 59 40 79
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.lade.fr>